

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 297-298: a

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

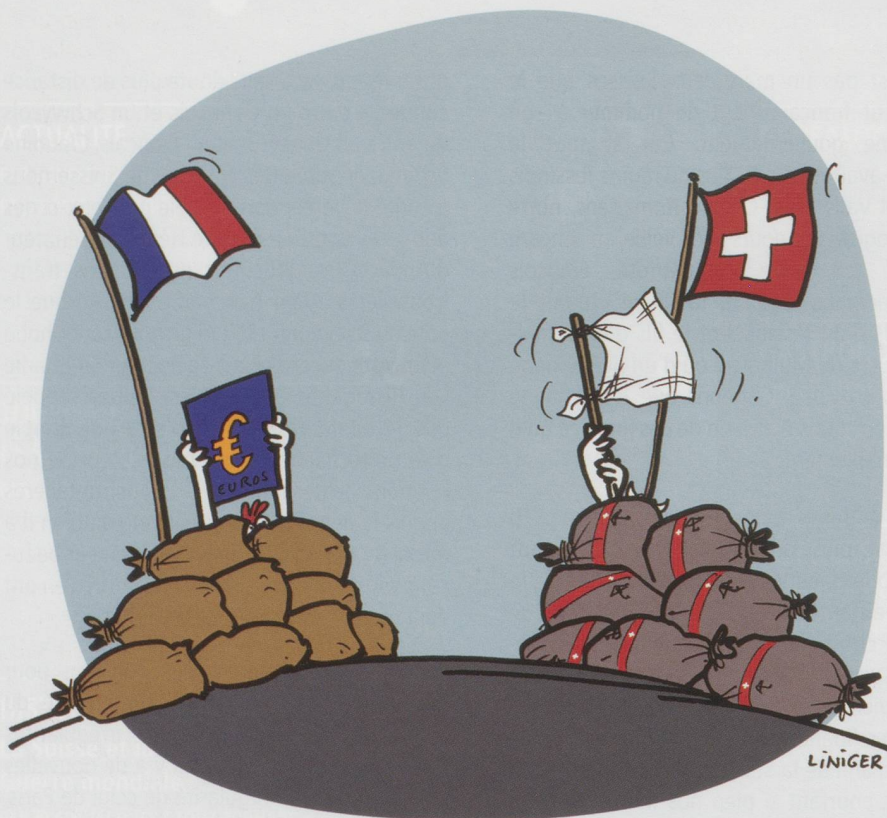
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Henriette Germain – illustré par Liniger



NÉGOCIATIONS TENDUES SUR LES DROITS DE SUCCESSION

Fiscalité : Par 35 voix contre 4, le Conseil des États demande au Conseil fédéral de renégocier la convention sur les successions avec la France, dans le cadre plus global d'un dialogue sur l'ensemble des questions fiscales en suspens entre les deux pays. Le National avait rejeté en décembre dernier la ratification de la convention. Les deux chambres vont donc devoir s'accorder lors de la session de juin, mais le texte est quasiment mort. En effet, lors de sa visite à Berne début mars, l'ancien ministre français de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, a annoncé que la France dénoncerait l'accord de 1953 sur l'imposition des successions si la Suisse ne ratifiait pas avant juin la convention signée l'année dernière. La France ne souhaite pas engager de nouvelles négociations, a averti l'ancien ministre.

Initiatives, référendums, pétitions

■ L'initiative populaire « Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire » a formellement abouti, avec 110 040 signatures validées par la Chancellerie fédérale. Les auteurs du texte veulent empêcher toute éducation sexuelle à l'école avant que les enfants aient atteint l'âge de 9 ans.

■ Par 17 voix contre 7, la commission de l'économie du Conseil national recommande au plénum de rejeter l'initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires ». La commission estime que l'installation de riches étrangers en Suisse permet de maintenir des emplois et de favoriser le mécénat culturel et sportif. Le National se prononcera sur la question au cours du mois de mai. Le Conseil des États, lui, a déjà prôné le rejet de ce texte visant à abolir les forfaits fiscaux.

■ Le Conseil des États a rejeté tacitement l'initiative de l'UDC « Sauver l'or de la Suisse », sans lui opposer de contre-projet. Les sénateurs estiment que cette initiative nuirait à l'efficacité de la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS). Les auteurs du texte demandent à la BNS de stopper ses ventes d'or, de rapatrier tout l'or stocké à l'étranger et de constituer des réserves d'or pour au moins 20 % de ses actifs. Le Conseil national doit encore donner son avis.

■ Les Suisses se prononceront sur l'interdiction de la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires. Les Jeunes socialistes ont déposé à la Chancellerie fédérale leur initiative qui a recueilli 117 000 signatures. Les initiants veulent interdire tout investissement direct ou indirect dans des instruments financiers liés aux matières premières agricoles et aux denrées alimentaires, l'interdiction frappant les sociétés ayant leur siège ou une succursale en Suisse.

■ Après le Conseil des États, la commission des institutions politiques du National recommande à son conseil, par 17 voix sans opposition et 7 abstentions, de rejeter l'initiative « Halte à la surpopulation » de l'Association écologie et population (initiative Ecopop).

Affaires étrangères

■ Pour la première fois depuis 30 ans, la Suisse dispose d'un ambassadeur en Somalie. Auparavant en poste en Ethiopie et en Côte d'Ivoire, Dominik Langenbacher représente notre pays mais le siège permanent de l'ambassade est à Nairobi (Kenya) et non dans la capitale somalienne, Mogadiscio.

■ À l'invitation du Département fédéral des affaires étrangères, une trentaine de parlementaires issus de six pays d'Afrique orientale ont participé à un séminaire à Genève sur le thème des systèmes fédéralistes de la Suisse, de l'Ethiopie et d'autres pays d'Afrique. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la Suisse en faveur de la stabilisation politique de la Corne de l'Afrique.

■ Le Conseil fédéral doit rester libre de prendre des sanctions envers la Russie. C'est l'avis de la commission de politique

extérieure du Conseil national qui, par 13 voix contre 8 et 2 abstentions, a rejeté une motion de l'UC visant à interdire au Conseil fédéral de se prononcer en faveur de sanctions.

■ Le Suisse Pierre Krähenbühl est le nouveau directeur de l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens. Il succède à l'Italien Filippo Grandi. Pierre Krähenbühl était auparavant directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge à Genève de 2002 à 2013.

■ Les militaires suisses doivent continuer d'œuvrer à la stabilité du Kosovo. C'est l'avis unanime de la commission de la politique de sécurité du Conseil des États qui, suivant le souhait du National, propose de proroger l'engagement de la Swisscoy au sein de la Force multinationale KFOR jusqu'à fin 2017. Depuis 1999, quelque 5 400 militaires de notre pays se sont rendus au Kosovo.

Communication

■ À la suite d'un postulat du conseiller national Martin Candinas (PDC/GR), le site internet du Parlement (www.parlement.ch) diffuse dorénavant des contenus en langue romanche.

Secret bancaire

■ Les sénateurs Levin et McCain ont demandé au ministère américain de la Justice de requérir auprès de Berne l'extradition des banquiers et conseillers financiers suisses ayant aidé des contribuables américains à frauder le fisc.

■ Le Luxembourg et l'Autriche acceptent l'échange automatique d'informations fiscales et renoncent à leur secret bancaire. La nouvelle réglementation sur la fiscalité de l'épargne est adoptée par le Conseil de l'Union européenne.

■ Dès le mois de juillet, la Suisse ne préviendra plus systématiquement les contribuables français suspectés d'évasion fiscale avant de transmettre des informations administratives au ministère français des Finances. Notre pays se conforme aux recommandations du dernier forum mon-

dial de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Conseil fédéral



UN CONSEIL FÉDÉRAL À NEUF MEMBRES?

■ Le débat concernant un Conseil fédéral à neuf membres est relancé. La commission des institutions politiques du Conseil des États a recommandé cette réforme à son plénum, au motif de la sous-représentation du Tessin et d'un partage plus juste des sièges entre les différentes formations politiques du pays. En cas d'accord du Parlement, le peuple aura le dernier mot.

■ Le Conseil fédéral a soumis au Parlement 17 demandes de crédits supplémentaires, pour un montant de 131 millions de francs, crédits qui entraînent une hausse de 0,1 % des dépenses inscrites au budget de l'exercice en cours. La plupart des demandes sont destinées à des investissements : entretien du parc de l'armée (38 millions), contributions pour les hautes écoles spécialisées (50 millions), financement de l'exploitation des infrastructures des chemins de fer privés (5,5 millions), mesures de compensation à la suspension des programmes européens de promotion du cinéma (5 millions)...

■ Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 18 juillet une nouvelle loi interdisant les pointeurs laser afin de protéger les pilotes d'avions ou d'hélicoptères. Depuis 2010, l'office fédéral de l'aviation civile a dénombré plus de 500 attaques au laser et la Rega a même équipé ses pilotes de lunettes spéciales afin de protéger les yeux de ces rayons dangereux.

Partis

■ À la suite de la votation du 9 février, les Verts libéraux vaudois rappellent leurs propositions de 2010 pour « adapter notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle » : réduire les mesures actives visant à attirer de nouvelles entreprises en provenance de l'étranger, renoncer aux exonérations fiscales ou, tout au moins, ne les accorder que dans certaines régions du canton, diriger les entreprises étrangères désireuses de s'implanter vers les régions les moins denses économiquement.

■ Les délégués des Verts suisses ont décidé à l'unanimité de lancer un référendum contre la construction d'une deuxième galerie au tunnel routier du Gothard si le Parlement devait adopter le projet (voir pages Actualité – Économie). Le parti a également annoncé que la récolte des signatures pour son « initiative populaire pour des denrées alimentaires produites de manière durable » allait bientôt commencer.

Fiscalité

■ Les conventions contre les doubles impositions signées avec le Kazakhstan et le Pérou sont entrées en vigueur. Ces deux accords contiennent une clause d'assistance administrative conforme au standard international actuel en matière d'échange de renseignements. À ce jour, la Suisse a signé 43 conventions contre les doubles impositions dont 38 sont en vigueur. Par ailleurs la Suisse et l'Argentine ont signé une nouvelle convention contre les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et la fortune. La nouvelle convention remplace celle de 1997. Elle doit être approuvée par les parlements des deux pays avant d'entrer en vigueur.

par Henriette Germain - illustré par Liniger

Statistiques

■ Selon Startups.ch, le numéro un suisse de la création d'entreprises en ligne, environ 40 % des sociétés établies en Suisse sont créées par des étrangers. L'année dernière, ces entreprises ont généré 30 000 emplois.

■ Malgré les effets du franc fort, l'industrie suisse du chocolat a renoué avec la croissance l'an dernier : le chiffre d'affaires de la branche a augmenté de 3,1 % pour atteindre 1,68 milliard de francs. Ce résultat est principalement dû à la croissance des exportations.

■ Selon une étude du cabinet Ernst & Young, 44 % des patrons de PME interrogés pensent que l'attractivité de la place économique suisse va se maintenir malgré l'acceptation de l'initiative de l'UDC sur l'immigration, 18 % estiment même qu'elle va s'améliorer, alors que 38 % s'attendent à une légère ou forte dégradation de la situation.

■ L'année dernière, chaque Suisse a consommé en moyenne 21,05 kg de fromage, soit 160 g de plus qu'en 2012. La Raclette Suisse, l'Appenzeller et le Sbrinz AOP ont notamment connu une hausse notable de leurs ventes.

■ La consommation de viande est restée stable en Suisse l'an dernier. Selon Proviande, la société de l'interprofession, chaque Suisse a mangé en moyenne 52 kg de viande. Le porc reste la viande la plus consommée avec 23 kg, suivi du bœuf (14 kg), de la volaille (11 kg), du veau (3 kg) et des autres animaux. La viande étrangère a représenté 21 %.

■ L'an dernier en Suisse, les ventes de disques ont chuté de 20 % par rapport à 2012 et ont atteint 54 millions de francs. Dans son ensemble, l'industrie suisse de la musique (IFPI) a enregistré une baisse de 12 % de son chiffre d'affaires qui a atteint 92 millions de francs. Les professionnels du secteur mettent en cause l'offre illégale sur Internet pour expliquer ces mauvais résultats.

Conjoncture

■ Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) maintient ses prévisions de crois-

sance pour cette année et 2015. Il estime que la croissance du produit intérieur brut devrait atteindre 2,2 % cette année et 2,7 % l'année prochaine.

Énergie



■ Après le blocage de l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne suite à la votation sur l'immigration, Doris Leuthard étudie la possibilité d'exclure les sociétés électriques européennes du futur marché suisse libéré. Le projet de libéralisation du marché de l'électricité doit encore être examiné par le Parlement et soumis à un éventuel référendum populaire.

Industrie et commerce

■ L'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) confirme sa reprise. En un an, les commandes ont connu une hausse de 2,3 % et les chiffres d'affaires ont augmenté de 2,8 %. Mais la branche craint désormais les conséquences de l'initiative de l'UDC sur l'immigration

■ Le numéro un suisse de l'électricité Alpiq a enregistré l'année dernière un bénéfice net de 18 millions de francs, alors qu'il avait perdu 1,1 milliard de francs en 2012.

Le groupe a également réduit de moitié son endettement net qui se monte désormais à 2 milliards de francs.

■ La Commission de la concurrence (Comco) a validé le rachat par Coop de Marché Restaurants Suisse, anciennement propriété de Mövenpick. Marché Restaurants Suisse exploite 25 restaurants répartis sur 20 aires d'autoroutes dans notre pays, ainsi que trois établissements à l'aéroport de Zurich et a généré un chiffre d'affaires de plus de 120 millions de francs en 2012. L'entreprise continuera à être gérée de façon autonome et conservera tous ses collaborateurs.

■ Swatch Group vise un nouveau record l'an prochain. L'entreprise espère atteindre les 10 milliards de francs de chiffre d'affaires en 2015. Le numéro un mondial de l'horlogerie prévoit en outre d'ouvrir quelque 200 nouvelles boutiques dans les trois ans à venir.

■ La Commission européenne a infligé des amendes d'un montant total de plus de 300 millions d'euros à des producteurs de câbles électriques à haute tension, coupables d'une vaste entente illécite à l'échelle mondiale. Le Suisse ABB, qui a révélé l'existence de cette entente, échappe à toute amende.

■ Les deux géants du ciment et des matériaux de construction, le Saint-Gallois Holcim et le Français Lafarge ont décidé de s'unir et donneront naissance dès l'année prochaine à LafargeHolcim, le futur numéro un mondial du secteur.

Banques et finance

■ Suite à la pression des parlementaires et sur la demande de l'ancien ministre français de l'Économie Pierre Moscovici, Françoise Bonfante, l'ex-responsable de la filière des risques du groupe UBS en France, a démissionné de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

■ Sous la pression du Groupe d'action financière (GAFI), le Conseil des États a accepté, par 30 voix contre 4, de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. Il ne devrait plus être possible de verser plus de 100 000 francs en

espèces pour acquérir un bien immobilier ou mobilier sans passer par un intermédiaire soumis à la loi sur le blanchiment d'argent. Le texte va maintenant être examiné par le Conseil national.

■ Le cloisonnement des activités des grandes banques n'est pas la meilleure solution pour éviter une faillite désastreuse pour l'économie suisse. C'est l'avis du Conseil des États qui, par 25 voix contre 12, a rejeté deux motions du National qui prévoyaient une séparation des activités des deux grandes banques suisses UBS et Credit Suisse.

Transports

■ La conseillère fédérale Doris Leuthard et le ministre français des Transports Frédéric Cuvillier ont signé la convention bilatérale relative à la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Cette ligne doit contribuer à l'expansion des échanges entre la Suisse et la France et faciliter les déplacements transfrontaliers. Elle s'étendra sur 16 km, dont 2 sur territoire français. Les travaux sur territoire suisse (environ 1,6 milliard de francs) seront financés à 55 % par la Confédération et à 45 % par le canton de Genève. Les travaux sur territoire français seront payés par la France à l'exception de l'aménagement de la voie alimentée en courant électrique suisse en gare d'Annemasse (la contribution forfaitaire et unique de 15,7 millions d'euros est fixée par la convention). Les deux ministres espèrent en outre pouvoir signer cette année une nouvelle convention bilatérale relative à la ligne Delle-Belfort.

■ Par 16 voix contre 9, la commission des transports et des télécommunications du Conseil national a décidé d'entrer en matière sur le projet de réfection du tunnel routier du Gothard. Mais la commission entend également traiter la question d'un éventuel péage. Le Conseil des États avait donné auparavant son aval au projet du Conseil fédéral qui souhaite construire un second tube avant la réfection du tunnel principal. Le gouvernement promet qu'une fois les travaux de rénovation effectués, chaque tunnel sera utilisé de façon unidirectionnelle, afin de respecter l'article constitutionnel sur la



UN MONSTRE EST NÉ

Commerce : Coop s'allie avec trois autres distributeurs européens, le Belge Colruyt, l'Italien Conad et l'Allemand Rewe. La nouvelle société coopérative, baptisée Core, siège à Bruxelles. L'alliance a pour objectif de « répondre aux défis croissants de la concurrence en Europe et de l'internationalisation grandissante de la distribution alimentaire ».

protection des Alpes, tout en tenant compte des préoccupations du Tessin.

Agriculture

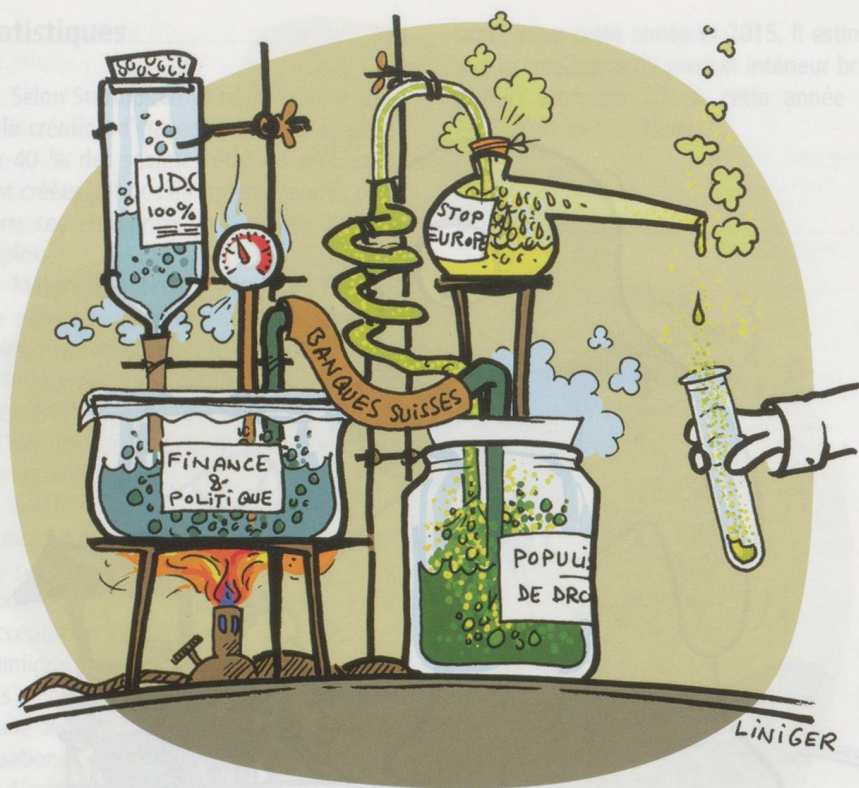
■ Le syndicat paysan Uniterre connaît de graves difficultés financières. Le nombre de ses membres ayant chuté, il doit trouver 100 000 francs cette année pour conserver sa structure et résorber son déficit.

■ Les marques *Werdenberger Sauerkäse*, *Liechtensteiner Sauerkäse* et *Bloderkäse* (Appellations d'origine protégée AOP) et le *Glerner Kalberwurst* (Indication géographique protégée IGP) sont dorénavant pro-

tégées dans l'Union européenne contre les utilisations abusives et les contrefaçons.

Libre-échange

■ Selon un rapport du *think tank* britannique Civitas, la Suisse conclut de meilleurs accords de libre-échange avec ses partenaires que ne le fait l'Union européenne. Les auteurs du rapport soulignent notamment que la Suisse est parvenue à négocier avec des pays de premier plan économique, comme la Chine, le Canada ou le Japon. Notre « petit » pays a signé 25 accords de libre-échange, soit un de plus que la « grande » Union européenne.



LES MYSTÈRES DE "L'EXPÉRIENCE BLOCHER"

Récompense : Les documentaires suisses *L'Expérience Blocher* de Jean-Stéphane Bron et *L'Escale* de Kaveh Bakhtiari ont tous les deux été récompensés par le Grand Prix du jury du festival tchèque One World, le plus grand festival d'Europe centrale du film consacré aux droits de l'homme.

Nature

■ Les amateurs de pêche peuvent désormais utiliser des hameçons à ardilhon (contre-pointe empêchant le poisson de se décrocher) sur certains lacs de Suisse. Le Conseil fédéral a en effet modifié l'ordonnance sur la protection des animaux. Les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de gardons ont l'autorisation d'utiliser l'ardilhon, mais celui-ci demeure interdit pour les lacs de montagne.

■ Les deux ours nés en janvier dernier au parc animalier du Dählhölzli à Berne sont morts. L'un n'a pas survécu à un jeu avec son père Misha. L'autre a été euthanasié.

Sciences

■ Le prototype HB-SIB, la nouvelle version de l'avion solaire Solar Impulse, a été présenté officiellement sur l'aérodrome de Payerne. C'est sur cet avion que Bertrand Piccard et André Borschberg tenteront l'an prochain le premier tour du monde en utilisant le soleil comme seule source d'énergie.

■ Des chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Zurich ont créé des nanoparticules d'or pouvant être chauffées à l'infrarouge. Ce procédé pourrait ouvrir la voie à des thérapies ciblées pour « brûler » les cellules cancéreuses. Les chercheurs ont publié leurs travaux dans la revue *Advanced Functional Materials*.

■ Par 16 voix contre 4 et 5 abstentions, la commission de la Science du Conseil national a décidé d'autoriser le dépistage de la trisomie 21. Un nouveau pas vers la levée de l'interdiction du diagnostic pré-implantatoire est franchi. En dernier ressort, le peuple aura le dernier mot car cette levée suppose une modification de la Constitution.

■ La Fondation Leenaards a remis deux prix pour un montant total de 1,75 million de francs. Le premier récompense un projet de recherche mené conjointement par l'Hôpital universitaire de Genève, l'UNIGE et le Centre hospitalier universitaire vaudois. Ce projet vise à identifier précocement une forme grave de risque cardio-vasculaire et à proposer une thérapie préventive. Les travaux portent sur des anticorps nocifs pour la protéine qui véhicule le bon cholestérol. Le deuxième prix récompense un autre projet des mêmes instituts pour la mise au point d'un nouveau mode d'administration de chimiothérapie, plus efficace et avec moins d'effets secondaires qu'avec les traitements actuels, principalement pour lutter contre le cancer du sein.

■ Des chercheurs des universités de Berne et de Zurich ont mis en évidence que la consommation de chocolat diminuait bien le stress mais pas la perception qu'en ont les consommateurs. Si les anciennes études insistaient sur le rôle des flavanoïdes dans la diminution du stress, celles des chercheurs suisses montrent que les flavanoïdes seuls ne résorbent pas le stress et que la consommation de chocolat entraîne de surcroît une production moindre de cortisol et d'adrénaline, deux hormones du stress.

Musées

■ Le célèbre tableau *Bain au soir d'été* de Félix Vallotton est de retour au Kunsthaus de Zurich après son exposition organisée à Paris. La toile va bénéficier d'une restauration complète qui durera jusqu'à cet automne.

■ Après trois ans de travaux, le Musée des beaux-arts du Locle est de nouveau ouvert au public. Les surfaces d'accueil et d'exposition répondent désormais aux

normes modernes. Les travaux ont coûté 2,5 millions de francs et ont été financés en partie par la ville du Locle (1,5 million), par la Société des beaux-arts et du musée, et par le grand public.

Récompenses et distinctions

■ Les architectes japonais Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa, déjà récompensés par le Prix Pritzker en 2010, ont reçu le « Daylight Award » 2014 à Zurich. Ils sont distingués pour la conception du « Learning Center » de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

■ Le 4^e Prix Suisseculture a été attribué à Beatrix Bühler, la directrice du festival de théâtre Auawirleben à Berne.

■ Le Prix Friedrich Hölderlin de la ville allemande de Bad Homburg, doté de 20 000 euros, a été attribué à l'écrivain thurgovien Peter Stamm. Le jury a été convaincu par « le regard précis porté sur la vie de ses personnages, ainsi que sa langue à l'empathie sobre ».

■ Le film *Der Goalie bin ig*, de Sabine Boss, est le grand gagnant des Prix du cinéma suisse décernés cette année à Zurich. Il remporte quatre distinctions : meilleur film de fiction, meilleur scénario, meilleure interprétation masculine et meilleure musique de film. L'auteur et producteur Alexandre Seiler a également été récompensé par un Prix d'honneur pour l'ensemble de son œuvre cinématographique et journalistique.

■ La comédienne, chanteuse et écrivaine britannique Julie Andrews a été nommée citoyenne d'honneur de Saanen (BE) dont fait partie Gstaad. Celle qui a incarné « Mary Poppins » et son mari Blake Edwards étaient liés depuis des décennies à la station bernoise et y avaient attiré de nombreuses autres stars. Le couple avait également fondé et soutenu le festival « Cinémusic » à Gstaad dans les années 90.

■ Le film interactif « IDNA » du studio genevois Apelab a reçu un prix « Best in Play 2014 » en marge de la Game Developers Conference de San Francisco, le salon mondial des fabricants de jeux vidéos.

Disparition

■ Le réalisateur saint-gallois Peter Liechti est décédé à 63 ans. Il s'est fait connaître pour ses documentaires, présentés dans de nombreux festivals internationaux et qui lui ont valu des récompenses, notamment le Prix du cinéma européen en 2009 et le Prix du cinéma suisse en mars dernier.

Manifestations



SALON ARTGENÈVE

■ Le salon d'art ArtGenève a attiré près de 13 000 personnes durant les quatre jours de la manifestation. L'affluence est de 50 % plus élevée qu'en 2013.

■ La Suisse a été cette année l'hôte d'honneur du Salon du Livre de Leipzig. Plus de 80 auteurs suisses étaient présents à cette manifestation qui a connu une fréquentation record de 175 000 visiteurs.

■ Les Rolling Stones seront en Suisse le 1^{er} juin : ils donneront un concert dans le stade du Letzigrund de Zurich dans le cadre d'une tournée européenne. Le groupe de rock britannique n'avait pas joué dans notre pays depuis 2007, année durant laquelle il s'était produit à Lausanne. Les places pour ce concert exceptionnel se sont vendues en quelques minutes.

■ Le premier Grand Prix suisse de musique sera décerné le 19 septembre lors du Festival Label Suisse à Lausanne et remis par le conseiller fédéral Alain Berset. Le prix a pour objectif de récompenser et de mettre en lumière la création musicale suisse exceptionnelle et novatrice. Le gagnant, parmi les 15 finalistes (sélectionnés parmi 41 musiciens proposés), recevra 100 000 francs.

■ Lors d'un chapitre exceptionnel tenu à Genève, la Confrérie des compagnons de Gutenberg a créé un jumelage suisse présidé par Martin Werfeli assisté de Jean-Clément Texier et Isabelle Falconnier, présidente du Salon du livre de Genève. La Confrérie s'est donné pour mission de promouvoir l'écriture, l'édition et la culture en général.

Cinéma

■ Inquiet des retombées de la votation sur l'immigration du 9 février, le monde du cinéma suisse demande des compensations au Conseil fédéral : en effet la Suisse ne pourra pas participer cette année au programme européen d'encouragement au cinéma MEDIA, puisque l'Union européenne a gelé toute négociation avec la Suisse pour le renouvellement de ce programme pour la période 2014-2020.

Patrimoine

■ En vertu de l'accord bilatéral concernant l'importation et le retour de biens culturels, la Suisse a remis à l'Italie 4 536 objets d'art et de biens archéologiques. Cette restitution fait suite à une procédure d'entraide judiciaire lancée en 2011 par l'Italie. Malgré treize recours, le Tribunal fédéral a en effet décidé que les objets seraient rendus. La plupart des pièces semblaient provenir de fouilles illégales menées de l'autre côté des Alpes.

■ Le Grand Conseil vaudois a voté à l'unanimité une aide de 1,5 million de francs pour la restauration de l'Abbatiale de Payerne. Ce montant, ajouté à d'autres subventions et appuis, permettra de financer la rénovation de la plus grande église romane de Suisse, édifiée en l'an mil.

Cinquième Suisse

■ Le Conseil fédéral a octroyé à douze cantons une autorisation valable deux ans à recourir au vote électronique. Cette possibilité ne concerne malgré tout que 3,3 % du corps électoral. Hormis Genève et Neuchâtel qui permettent à des résidents du canton de voter de cette façon, les dix autres cantons (AG, BE, BS, FR, GR, LU, SG, SH, SO et TG) réserveront le vote électronique aux Suisses de l'étranger.

Médias

■ L'hebdomadaire alémanique *Blick* offre 50 000 francs à l'habitant de Suisse de plus de 18 ans qui sera élu par ses lecteurs pour être cet été durant 45 jours un huitième conseiller fédéral, chef du « Département du peuple ». Le citoyen élu fin mai aura son propre bureau, une voiture de fonction et devra chercher des solutions non conventionnelles pour les défis futurs qui attendent le pays.

■ Le Groupe Ringier a acheté les parts que possédait Tamédia et dispose désormais de 92,5 % des actions du quotidien romand *Le Temps*. L'opération financière doit encore recevoir l'aval de la Commission de la concurrence.

Armée

■ Les huit Pilatus PC-9 que possèdent encore les Forces aériennes sont cloués au sol et interdits de service de vol pour réparations et vérifications : des fissures dans la structure interne de leur dérive ont été découvertes lors d'un contrôle annuel. Les avions, acquis par l'Armée entre 1988 et 1996, sont utilisés principalement comme remorqueurs de cible pour la DCA.

Transports

■ Le volume de marchandises transportées à travers les Alpes a atteint 38 millions de tonnes l'an dernier, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2012. Pour la première fois depuis 2006, la part du trans-

port par rail a représenté 66,1 % (contre 63,4 % en 2012). Dans le même temps, 1,143 million de camions ont transité par les Alpes suisses, soit 65 000 de moins qu'en 2012. Mais on reste loin de l'objectif fixé dans la loi sur le transfert du transport de marchandises, à savoir 650 000 trajets par année à partir de 2018.



■ Chaque année, environ 500 passagers sont contrôlés avec des titres de transport contrefaits et 900 autres avec des tickets qui ne leur appartiennent pas. Souvent, ce sont des fautes grossières d'orthographe qui permettent aux contrôleurs de repérer la fraude. Dès l'année prochaine l'introduction du Swiss Pass, un titre de transport doté d'une carte à puce et unique pour tous les abonnements du pays, devrait rendre la vie plus dure aux faussaires.

Justice et police

■ Recourir aux services sexuels de prostitué(e)s mineur(e)s de 16 ou 17 ans sera passible de poursuites pénales dès le 1^{er} juillet. Le Conseil fédéral a fixé à cette date l'entrée en vigueur des modifications du Code pénal qui renforcent la protection des mineurs contre l'exploitation et les abus sexuels.

■ Les délibérations publiques du Tribunal fédéral ne seront pas retransmises en direct sur Internet. Par 130 voix contre 38, le Conseil national a rejeté une motion en ce sens.

■ Le droit au maintien de l'autorisation de séjour après l'échec d'un mariage avec un Suisse ou une Suissesse suppose trois ans d'union avec la même personne. Pour la première fois, le Tribunal fédéral a posé cette règle et débouté deux ressortissants étrangers.

■ Par 104 voix contre 71, le Conseil national a décidé de mettre en application l'initiative de l'UDC réclamant l'expulsion systématique des étrangers auteurs de meurtre, de brigandage, de trafic d'êtres humains, mais aussi d'abus en matière d'aide sociale et d'assurances sociales.

■ Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) a reçu 9 208 dénonciations l'an dernier, un chiffre en augmentation de 12 % par rapport à 2012. Avec 5 589 dénonciations, les infractions économiques (escroquerie, « hameçonnage », « spams » ou détérioration de données) sont en tête des délits pour la deuxième année consécutive. Il est à noter que le nombre de sites signalés contenant de la pornographie impliquant des enfants a fortement diminué, passant de 2 684 à 1 414 en un an.

■ Sans attendre le résultat de la votation du 18 mai sur la Marche Blanche, le Conseil fédéral a décidé que le durcissement du Code pénal voté par l'Assemblée fédérale à titre de contre-projet de l'initiative, entrerait en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Quel que soit le résultat du scrutin, des interdictions de travailler avec des mineurs (même à vie si nécessaire) pourront être prononcées par des juges à l'encontre des pédophiles auteurs d'abus sexuels.

Enseignement

■ Le Conseil fédéral a chargé le Secrétaire d'État à la recherche et à la formation et l'Office fédéral de la culture d'étudier les mesures qui pourraient permettre aux Suisses de participer indirectement aux programmes européens Erasmus +, Horizons 2020 et MEDIA, suite à la votation du 9 février dernier. Les deux administrations s'inspireront du modèle de participation ayant prévalu avant 2011 pour mettre en place un mode alternatif. Le Département

fédéral de la recherche devra, lui, trouver le financement cette année des projets individuels ou collectifs dans le cadre de Horizons 2020. Enfin, il s'agit de trouver une solution transitoire pour compenser les 5 millions de francs que percevait le cinéma suisse par l'intermédiaire du programme de promotion MEDIA.

Loisirs

■ Le parc à sensations Bol d'Air, dans les Vosges, reconstitue un épisode historique entre la ville de La Bresse et le peuple suisse. Dans sa nouvelle offre d'hébergement tout confort dans les arbres, l'une des « cabanes », la Cabane du Don Suisse, se veut une reconstitution à échelle réduite mais fidèle à la réalité, d'un baraquement offert par le peuple suisse à la suite de la destruction de la ville au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Les visiteurs peuvent vivre comme à l'époque, avec un lit en coin, une cuisinière quatre pots et une bassine pour la toilette. Bien entendu, une salle de bains privative située à deux pas apporte le confort moderne...

■ Un jeune Zurichois de 15 ans a envoyé un couteau suisse dans la stratosphère. Fixé à une caisse attachée à un ballon et contenant une caméra, un GPS et un parachute, le couteau a atteint l'altitude de 30 000 m avant de redescendre et de se poser en Allemagne. La vidéo de cet exploit est visible sur Internet. De leur côté, des étudiants fribourgeois se sont amusés à envoyer à une altitude semblable la réplique d'un caquelon à fondue.

Statistiques

■ Selon l'indice de Credit Suisse sur les pendulaires, le nombre d'heures passées dans les embouteillages sur les autoroutes suisses a presque doublé entre 2008 et 2012. Les agglomérations de Zurich, Genève, Lausanne sont les plus touchées. Credit Suisse propose de rendre payants sous la forme de péages urbains



Armée : Mille trente-huit jeunes hommes ont été exclus du service militaire l'année dernière pour des raisons de sécurité. La mesure vise à s'assurer que les personnes qui représentent une menace potentielle pour la sécurité publique ne reçoivent ni formation militaire, ni arme.

les accès aux axes chargés aux heures de pointe afin de mieux répartir le trafic durant la journée.

■ L'année dernière, 17 473 accidents occasionnant des dommages corporels ont été recensés sur les routes suisses. 269 personnes ont perdu la vie, soit 70 de moins qu'en 2012, 4 129 personnes ont été grièvement blessées (73 de moins qu'en 2012) et 17 250 autres légèrement blessées. Le nombre d'accidents impliquant des conducteurs de motos et de deux-roues a nettement reculé.

■ En 2012, 6 321 couples ont suivi un traitement de procréation médicalement assistée contre 6 343 l'année précédente. 10 821 cycles de traitements ont été initiés,

soit légèrement plus qu'en 2011. Le traitement a abouti à une grossesse chez plus d'un tiers des femmes traitées et a permis la naissance d'environ 2 000 enfants. Près d'un accouchement sur cinq comptait plusieurs enfants. L'infertilité masculine reste l'indication la plus fréquente. Ce sont là quelques-uns des nouveaux résultats de la statistique de la procréation médicalement assistée 2012 publiés par l'Office fédéral de la statistique.

■ L'année dernière, 462 776 accidents et maladies ont été enregistrés en Suisse. Cela représente une légère baisse de 0,15 % par rapport à 2012. Plus de 50 accidents professionnels se produisent chaque heure dans notre pays. ■